

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

A l'occasion du jour de l'an, M. le Maire et MM. les adjoints recevront mardi prochain 31 décembre, de cinq à six heures, dans le salon municipal.

M. Sioen-Pin vient d'adresser la lettre suivante à M. Ch. Bourbier.

Roubaix, 26 décembre 1867.

Mon cher Collègue,

Je dois une réponse à l'accusation que vous dirigez contre moi dans le dernier numéro du Journal de Roubaix, et vous me pardonnerez de rendre publique la lettre suivante que je vous écrivais le 24 courant.

Vous désirez savoir pourquoi j'ai voté les conclusions de la commission d'enquête, puisque je déclare qu'elle a déplacé la question, et vous voulez mettre en contradiction ma déclaration du 21 décembre avec mon vote du 10.

Veillez me lire sans parti-pris, peser mes explications avec votre bon sens ordinaire, et vous verrez que, dans ces deux circonstances, ma conduite a été à l'abri des reproches que vous formulez.

Pesons d'abord bien la question. Dans la séance du 10 décembre, M. Létocart demandait une réduction du traitement du Directeur des travaux communaux, et besait son argumentation sur ce qu'en cinq années, il avait été exécuté à Roubaix un million et demi de travaux ayant coûté environ cent vingt-cinq mille francs. Ces chiffres ayant été contestés par l'Administration, je demandai une enquête contradictoire, et ma proposition fut acceptée par l'Administration, par M. Létocart et par le Conseil.

Avez-vous fait l'enquête dans ces conditions ? Non.

M. Létocart avait donc raison de soutenir que vous n'aviez pas rempli exactement votre mandat.

Mais alors, me dites-vous, comment se fait-il que vous ayez voté mes conclusions ? La raison en est bien simple.

Vos conclusions avaient-elles rapport à la position de la question ? Nullement. Répondaient-elles au but que je me proposais d'atteindre en demandant une enquête ? Oui.

Établissaient-elles le nouveau service n'est pas onéreux ? Oui.

Jusqu'à preuve du contraire, je n'avais donc aucune raison pour m'abstenir de voter en leur faveur.

Car, remarquez bien que ma demande d'enquête n'avait été faite, ni en faveur de M. Godey, ni contre lui, ni en faveur de M. Létocart, ni contre lui, elle ne tendait qu'à la démonstration de la vérité — de quelque côté quelle se trouvât — dans l'intérêt des finances municipales et de la bonne organisation du service des Travaux. Or, à ce point de vue élevé, tout autre que celui qui se trouvait personnellement intéressé à prouver l'exactitude des faits qu'il avait avancés, pouvait laisser de côté les termes rigoureux du mandat confié à la commission, pourvu qu'elle arrivât à nous démontrer que le service tel qu'il fonctionne actuellement n'est pas onéreux.

Vous avez établi cette proposition, et comme personne n'a combattu vos chiffres, j'ai voté vos conclusions avec la majorité du conseil.

Vous voyez donc que je pouvais — loquacement et sans contradiction — affirmer le 21 que vous n'étiez pas resté dans les termes de votre mandat, tout en ayant voté le 10 les conclusions de votre rapport.

Veillez agréer, mon cher collègue, mes salutations empressées, A. SIOEN-PIN.

« Roubaix, 25 décembre 1867.

« A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix.

« Monsieur,

« Je regrette sincèrement que les colonnes de votre journal n'aient pas pu recevoir, hier, le complément de ma réponse aux appréciations de M. Létocart, contenues dans votre n° du 18 du présent mois; j'aime à penser qu'elle lui aurait évité la nouvelle sortie que reproduit votre journal de ce jour.

« Permettez-moi de solliciter de nouveau une place, vous faisant, ainsi qu'à vos lecteurs, la promesse formelle que c'est pour la dernière fois, en ce qui touche l'incident soulevé par M. Létocart.

« M. Létocart a soumis au public son jugement particulier sur quatre questions, savoir :

« 1° Le coût du service des travaux municipaux;

« 2° La mauvaise exécution de l'ÉGOUT COLLECTEUR;

« 3° La mauvaise exécution de l'ÉCOLE DU TRICHON;

« 4° La mauvaise exécution du PLAN DE LA VILLE.

« Je croyais la première de ces questions résolues, et vous avez pu remarquer que je n'en parlais plus dans ma réponse d'hier. Me serait-il trompé à ce point que M. Létocart ait pensé devoir y revenir d'une manière vive... fort vive même. Hé quoi ! aurais-je commis un erreur dans le calcul que m'a offert M. Létocart ? aurais-je mal cité les deux termes de sa division ? En vérité, plus je cherche, moins je trouve la justification de ses propositions.

« La chose est-elle donc si difficile à juger qu'il faille, pour m'y inviter, m'offrir un pari avec chance de dix fois ma mise !... Ainsi, une simple opération arithmétique exigerait un jury d'honneur !

« M. Létocart sait, sans doute, que MM. Havin et Guéroult ont proposé, dernièrement, un jury d'honneur pour prononcer sur un différend personnel, mais je ne sache pas que jamais un employé municipal ait été provoqué devant un tribunal de ce genre. Une pareille proposition est au moins... légère...

« Vous demandez un jury d'honneur, M. Létocart ! mais il existe ce jury d'honneur, vous en faites partie, il a jugé... et vous vous inscrivez en faux contre son jugement !... Et vous en demandez un autre, de jury !... Lequel ? Vous le voulez en dehors du Conseil municipal et de l'Administration : c'est là votre pensée, on le voit. Mais quels seront les documents qui lui serviront à formuler son jugement ?

« Les miens ! vous les contestez, ce sont ceux du Conseil.

« Seraient-ce par hasard les vôtres tout seuls ? Ceux que vous déposez dans le bureau d'un journal ?... A ce propos, je me permettrais une simple question que le public appelé par vous à contrôler vos chiffres pourra juger : quel est le coût du plan de la ville, celui que vous critiquez ?

« Ce n'est pas à moi de mettre en doute l'impartialité et les lumières du Conseil municipal. Il est de par la loi, votre juge et le mien... Hé bien ! c'est prononcé... brisons-là, c'est sage, c'est prudent...

« Mais il y a un autre jury, dites vous, qui juge en dernier ressort les actes de tout le monde, les vôtres comme les miens... c'est l'opinion publique ! Je l'accepte : En appellerez-vous aussi de son jugement ? Libre à vous... Ainsi donc, Monsieur le Rédacteur, M. Létocart fuit la discussion à la laquelle il m'avait invité et vous écrit : « Je n'ai aucune polémique à engager avec lui et ne lui ferai pas l'honneur d'une réponse... Voilà donc comment M. Létocart entend éclairer l'opinion publique !

« Je pourrais dire aussi à M. Létocart que je n'ai aucune polémique à engager

avec lui... mais ce serait trop commode... On se doit au public dont on a éveillé la légitime curiosité. Voici le moment ou jamais de s'expliquer.

« Les accusations sont graves, ma réponse sera sérieuse.

« Vos lecteurs n'ont, sans doute, pas oublié qu'il s'agit :

« 1° De la mauvaise exécution de l'ÉGOUT COLLECTEUR;

« 2° De la mauvaise exécution de l'ÉCOLE DU TRICHON;

« 3° De la mauvaise exécution du PLAN DE LA VILLE.

« Je n'avais pas cru, d'abord, devoir répondre à ces critiques hasardées, parce qu'elles touchent à des tiers, dont l'un a même quitté ce monde prématurément; je me rends aux pressantes invitations de personnes notables qui voient le côté sérieux de ce débat.

« J'aurais préféré traiter des sujets me concernant personnellement que moi; n'ayant pas le choix, je mettrai dans ma réponse toute la prudence dont je suis capable, afin de ne froisser aucune susceptibilité.

« M. Létocart a dit :

« L'ÉGOUT COLLECTEUR, commencé

« par M. Barbotin, qui devait par une

« seule pente écouler les eaux depuis la

« rue de l'Hospice jusqu'au Calvaire,

« M. Godey, ayant repris ce travail et

« n'ayant pas suivi ce nivellement, s'est

« trouvé sur la Place de la Mairie à la

« hauteur du sol et a dû s'arrêter... »

« C'est un travail qui nous a coûté cent mille

« francs et qui ne sert à rien.

« Cette phrase, quelle que soit sa forme

« grammaticale, émane d'un conseiller municipal, et les faits qu'elle énonce méritent

« l'attention du public. Il faut y répondre.

« L'aqueduc collecteur répond-il au

« vœu du conseil ? Telle est la question.

« La réponse est facile. Il suffira à l'esprit

« le moins clairvoyant de lire l'extrait

« de mon rapport du 2 septembre 1863,

« rapport qui a été soumis au Conseil le 4

« du même mois, renvoyé ensuite à l'exa-

« men d'une commission composée de trois

« membres du Conseil municipal et enfin

« approuvé par le Conseil, lui-même, sans

« observation, dans sa séance du 13 mai

« 1864. La proposition de M. le Maire était

« conçue ainsi.

« Messieurs,

« Une commission a été chargée d'exa-

« miner la proposition faite par le Direc-

« teur des travaux municipaux dans le

« but d'apporter une modification au né-

« vellement de l'égout collecteur. Cette

« commission a été unanime pour recon-

« naître la nécessité de faire cette modif-

« cation. En conséquence, nous vous pro-

« posons d'adopter le projet et le plan

« dressé pour cet objet.

« Ce qui n'empêche pas M. Létocart de

« dire : « M. Godey ayant repris ce travail et

« n'ayant pas suivi ce nivellement... »

« En vérité, c'est abuser de la crédulité

« publique.

« Quoiqu'il en soit, voici l'extrait de

« mon rapport qui a motivé la décision du

« Conseil :

« Nous joignons au présent rapport un

« profil en long des rues et places que doit

« traverser l'égout collecteur, sur lequel

« nous avons indiqué, par une ligne rouge

« la trace du radier projeté et par une

« ligne bleue la modification que nous

« proposons de faire subir à ce radier,

« entre la rue de l'Hospice et la rue

« Pauvre.

« Si cette modification était acceptée,

« le radier de l'aqueduc au lieu de des-

« cendre à 4 m. 04 au-dessous de la ligne

« du pavé (ce qui exigerait une profon-

« deur de fouille de 4 m. 30) serait main-

« tenu, dans toute sa longueur, à une pro-

« fondeur de 2 m. 40 à 2 m. 90 jugée

« insuffisante pour permettre, au moyen de

« la pente naturelle des eaux, l'assainisse-

« ment des caves par l'aqueduc collec-

« teur.

« Outre une économie notable, les avan-

« tages que présente le nouveau tracé

« sont trop considérables pour ne pas ap-

« peler la sérieuse attention du Conseil municipal; ils touchent en effet, à l'intérêt des particuliers et à celui de la caisse municipale; en effet, si on suit le nivellement projeté, les riverains se trouvent entraînés à des dépenses considérables pour construire leurs branchements et l'exécution de l'aqueduc collecteur, nécessitant des tranchées énormes, plus profondes que les fondations des murs de face, dans un sol reconnu dangereux, (eu égard à la nature du sable vert dit sable bouillant ou mouvant) peut rencontrer des obstacles très graves, en raison de la proximité des maisons. (Il n'était pas encore question, à cette époque, d'agrandir la place).

« De plus, le service de la vidange nécessiterait des accès avec escaliers incommodes et d'une grande dépense.

« Si donc, avec la modification que nous proposons, le but cherché reste le même, nous sommes convaincus que le Conseil l'approuvera. Or, la vue du tracé bleu fait voir que cette modification consiste uniquement dans le changement de pente de l'aqueduc de la rue St-Georges, de sorte que les eaux de cet aqueduc se rendront au Trichon par la rue du Bois, au lieu de se rendre dans le nouveau collecteur. Il en sera de même des eaux des rues au sud-ouest de la rue du Chemin de Fer, non compris celle-ci.

« Mais le volume des eaux de ces rues est insignifiant comparé à celui qu'il s'agit de détourner du Trichon et nous ne craignons pas de dire qu'il ne peut être un obstacle à la modification dont il s'agit. Le plan que nous joignons au profil fait voir exactement la partie du bassin à étudier; il suffira pour permettre au Conseil la vérification de vos propositions.

« Cette modification adoptée, on a assuré son effet par des barrages établis dans les aqueducs de la rue de l'Hospice à sa rencontre avec la rue du Chemin de Fer, et de la rue St-Georges à sa rencontre avec la place de la Marie, de sorte que, quoiqu'en dise M. Létocart, l'aqueduc COLLECTEUR REMPLIT BIEN le but pour lequel il a été construit et la crise municipale y a trouvé une économie de 128,750 fr. — fr. 98,030,19 soit 30,719 fr. 81. Personne ne contestera que cette économie n'ait quel que valeur.

« La vérification des fonctions de l'égout collecteur peut être faite par tout le monde, soit en temps de pluie, soit en temps ordinaire. Dans le premier cas, on verra que l'aqueduc débite toutes les eaux pour l'écoulement desquelles il a été construit sans que pour cela la section mouillée dépasse la moitié du débouché. Dans le second cas, on verra que la hauteur de l'eau atteinte à peine deux décimètres. La pente est donc parfaite et le débouché plus que suffisant. J'affirme donc à l'encontre de M. Létocart, que l'égout collecteur est conforme au but que s'est proposé le Conseil et que la modification qu'on a fait subir au projet primitif a produit une économie de 30,719 fr. 81. M. Létocart dira-t-il encore : M. Godey s'est trouvé... inopinément arrêté sur la place de la Mairie et a dû s'arrêter... ?

« Voilà pour la première question soumise à l'appréciation du public Je passe à la seconde :

« L'école du Trichon est un modèle du genre à qui je reproche le manque de complètes connaissances architecturales; la distribution intérieure est encore plus mauvaise que la forme extérieure. Il semble que les silhouettes de cet établissement scolaire influent considérablement sur l'opinion de M. Létocart. Je ne me permettrais donc pas de contester ses appréciations personnelles; toutefois, il voudra bien m'accorder que le périmètre d'un établissement public est commandé par celui du terrain dont dispose l'Administration...

« Aucun architecte ne peut échapper à cette loi que le simple bon sens indique. M. Létocart a le droit aussi, comme tout

le monde, d'émettre son appréciation sur l'esthétique de ce modeste établissement, surtout s'il le fait en véritable dilectique. La vérité m'oblige cependant à dire que je n'étais pas libre de choisir ni le genre architectural ni le mode de construction de cette école; qu'outre que je devais obéir à un programme, je n'étais admis qu'à donner suite à un projet ancien qui devait être seulement modifié en raison de la suppression d'une école de tissage annexée à l'école mutuelle dans l'étude primitive. On peut consulter à ce sujet les délibérations du conseil des 49 février, 19 septembre et 14 novembre 1862. Arrive à Roubaix le 15 avril, j'adressais le projet modifié à M. le maire le 9 mai suivant et voici comment ce magistrat l'a soumis au conseil, dans la séance du 16 mai 1863 :

« Messieurs, « Vous avez eu connaissance des difficultés qui se sont présentées pour l'adoption de notre projet d'école au Trichon : Le plan que le conseil avait approuvé, comprenant une école mutuelle et une école de tissage, a été repoussé par le bureau d'instruction publique pour manque d'espace. Nous avons dû alors nous occuper d'une autre combinaison et voici celle que nous venons vous soumettre.

« (Suit le rapport du directeur des Travaux municipaux.)

« Le conseil délibère : Le nouveau projet pour la construction d'une école mutuelle sur les terrains désignés ci-après est adopté pour être exécuté suivant les plans et devis dressés à cet effet, par M. Godey, le 9 mai présent mois.

« L'école du Trichon n'est donc pas une œuvre qui me soit absolument personnelle. Il ne m'appartient pas de dire, ni de prouver que la distribution intérieure est conforme aux vues de tout le monde et en particulier à celles de M. Létocart; il est cependant probable qu'elle satisfait au programme, puisque l'Administration municipale et le conseil l'ont reconnu ainsi; il en est de même du Directeur de l'école et de l'Administration supérieure.

« M. Létocart ou quelqu'un de vos lecteurs peut ouvrir le registre des délibérations, ils liront : (18 mai 1864) : « Le Conseil adopte à l'unanimité la modification de la distribution de l'étage... distribution qui fâche si fort M. Létocart.

« Je passe à la troisième question. M. Létocart dit :

« LE PLAN D'ALIGNEMENT de la ville n'a pas été exécuté sur le terrain, il n'est que la copie agrandie de plans antérieurs plus ou moins exacts, il nous a déjà occasionné et nous occasionnera encore souvent des modifications ennuyeuses et désagréables, attendu qu'elles ne peuvent être obtenues régulièrement sans une enquête.

« Nous l'avons déjà rectifié trois fois dans une année dans la rue du Moulin... »

« Ici encore l'opinion publique doit être éclairée, car elle s'égare d'autant plus facilement que les affirmations de M. Létocart tournent toutes contre lui.

« Avant mon arrivée à Roubaix, une commission municipale fonctionnait déjà et commençait l'étude, non pas des alignements, comme on le croit généralement, mais bien des percements de voies nouvelles. (Le 16 mai 1862, le Conseil votait 800 francs pour la confection d'une esquisse linéaire. Le 3 février 1863, il nomme une commission de sept membres pour commencer les études. Je ne suis arrivé que le 15 avril, les matériaux de la commission étaient donc déjà préparés. A qui M. Létocart veut-il donc en faire accroire ? La commission obéissait en cela à la pression bien marquée de l'opinion publique, qui craignait que, dans un avenir prochain, des artères désirables et possibles à cette heure sans de grandes dépenses, ne pussent être entreprises, plus tard, qu'avec ce qu'on pourrait appeler de lourds sacrifices; il fallait donc donner à cette opinion une prompte et légitime satisfaction. Roubaix était alors à un point remarquable de prospérité.

« La baronne de Mornay, précédant tous jours le vicux Dubois qui n'avait jamais le temps de l'annoncer, était entrée au moment où M. de Baranville unissait les mains des deux jeunes gens.

« Ah ! bien ! j'arrive trop tard, dit-elle en s'avançant, et l'on s'est passé de moi pour faire la demande. »

« Georges lui baisait déjà les mains : « Chère madame, vous venez à propos pour combler mon bonheur.

« Merci de ce mot, mon enfant, il me prouve une fois de plus votre affection. » Georges présenta alors M. de Baranville à la baronne de Mornay.

« Celle-ci était allée s'asseoir auprès de Louise :

« Il y a longtemps que je vous connais ademoiselle, c'est dire qu'il y a longtemps que je vous aime. Au milieu de toute cette joie qui vous va si bien, s'il vous fallait une seconde mère, qui, loin de vous faire oublier celle que vous avez perdue, en parait chaque jour, dites un mot, je suis là. »

« On devine la réponse de la charmante enfant, M. de Baranville, ému, serra la main que lui tendait la baronne. (La suite au prochain numéro.)

RAYMOND DE MARTIGNY.

lui pressant les deux mains, le força doucement à se rasseoir.

« A défaut de votre fille, n'est-il donc plus personne que vous aimiez encore, votre père, votre sœur ?... »

« Morts l'un et l'autre; toutes les amertumes du calice m'ont abreuvé. — Eh bien ! je ne vous retiens plus, vous êtes libre, et je ne vous demande plus, pour acquitter votre dette envers moi, qu'un dernier mot.

« Parlez, monsieur. — Le nom de votre sœur ? — Le nom de ma sœur ? — Oui.

« Ne vous l'ai-je donc pas dit ?... elle se nommait Claire. »

« Une douce voix répéta ce nom comme un écho, la porte du cabinet s'ouvrit, et Louise, pâle, émue, les yeux en pleurs, apparut sur le seuil.

« M. de Baranville sentit tout son être s'élançant vers elle; malgré le temps, il reconnut dans cette belle et grande jeune fille son enfant d'autrefois, sa fille Louise adorée.

« Il ouvrit les bras sans pouvoir prononcer autre chose que ces deux mots : « Ma fille !... »

« Oh ! mon père !... » répondit Louise en s'y précipitant.

CHAPITRE XVI.

OU SE TROUVE LE DÉNOUEMENT PRÉVU PAR LE LECTEUR.

Après les premiers moments donnés à ce bonheur aussi grand qu'inspéré, M. de Baranville se retourna vers Montbrun, qui les contemplait en silence.

« C'est à vous que je dois de la revoir ! Tout à l'heure encore je maudissais cette vie que vous m'avez conservée; combien j'étais ingrat envers la Providence ! Dieu me réservait l'ivresse la plus grande !... Ah ! c'est bien maintenant que je puis dire avec vérité que je resterai toujours votre débiteur.

« Peut-être ! » répondit Georges, jetant vers Louise un regard éloquent qu'on paya d'un sourire.

« M. de Baranville avait intercepté cette muette correspondance.

« Allons, monsieur Montbrun, je suis plus riche que je ne l'espérais. »

« Puis Louise refit à son père le récit que nous connaissons, récit souvent interrompu; quand elle en vint à la fatale méprise qui rendit la pauvre Julia jalouse d'une sœur prête à se jeter dans ses bras, et sépara pour jamais deux cœurs pleins d'un même et brûlant amour, M. de Baranville ne put retenir plus longtemps les pleurs qui gonflaient ses paupières.

« Ainsi elle m'a cru coupable !... E le est morte en m'accusant ! mon souvenir, loin d'adoucir sa dernière heure, fut pour elle plein d'amertume !... Et toi, mon enfant... »

« Moi, mon père, s'écria Louise l'interrompant, j'ai toujours défendu votre cause; un pressentiment plus fort que moi me disait que mon père n'avait pu nous abandonner.

« Mais quand votre nom revenait sur mes lèvres, je lisais dans les yeux de ma pauvre mère tant de douleur, que je me contentais alors de penser à vous en silence; elle me fit promettre de vous fuir sans cesse. Combien ce serment m'a coûté et que de fois je fus prête à le rompre, à faciliter vos recherches.

« Vous ne m'en voulez pas, mon père, maintenant que vous savez combien je vous aimais tout bas, d'être restée fidèle à celle qui ne fut coupable que de trop vous aimer ?

« Chère enfant, sois bénie pour les consolations que tu su répandre autour d'elle, je veux t'en chérir davantage.

« Pourquoi faut-il qu'une douloureuse pensée vienne assombrir ma joie ?... Ta pauvre mère est morte en me maudissant peut-être ?

« Elle pardonna plutôt : à sa dernière heure, éclairée par un rayon d'en haut, elle reconnut sans doute son erreur.

« Que dis-tu, Louise ?... »

« Je vis ses yeux me chercher, lorsque déjà sa vue s'affaiblissait; ils s'attachèrent éperdus, suppliants, sur moi; sa voix murmura des mots que je ne pus entendre, mais le dernier soupir qui monta vers le ciel, en passant sur ses lèvres avec son dernier souffle, disait : espérance et pardon.

« Puis ce fut à Montbrun de raconter tout ce qu'il devait à la fille de M. de Baranville, récit qui mit aux joues de la charmante enfant des roses plus foncées. L'heureux père n'avait pas eu besoin des éloquentes aveux de l'amoureux Montbrun pour deviner comment il lui serait facile de solder l'arriéré; mais comme ce tendre babillage ne parlait que de Louise, il l'écoutait complaisamment jusqu'au bout.

« Allons, dit-il, en leur prenant les mains, je vois que ma Louise ne gardera pas longtemps le nom que je vais lui donner; et fin je me console en pensant qu'elle ne tiendra son mari que des mains de son père, et que parmi son amour pour vous se glissera peut-être un peu d'amitié pour moi.

« La réponse de Louise se perdit dans un flot de caresses.

.....